



# Enquête publique conjointe

05 juin 2025 au 19 juin 2025

## Dossier n° 1

Déclassement et cession d'un espace de voirie – « Chemin des diligences »

## Dossier n° 2

Déclassement et cession d'un espace de voirie – « Kernaud »

## Dossier n° 3

Déclassement et cession d'un espace de voirie – « Kermarec »

## Dossier n° 4

Déclassement et cession d'un espace de voirie – « Kervers »



Enquête publique conjointe

05 juin 2025 au 19 juin 2025

## **Dossier n° 1**

Déclassement et cession d'un espace de voirie  
« Chemin des diligences »

## **Notice explicative**

### **Déclassement et cession d'un espace de voirie lieu – dit « Chemin des diligences » à Stival**

#### **1 – Objet :**

Le projet concerne le déclassement puis la cession d'un délaissé de voirie situé entre les parcelles cadastrées A n°0096 et AB n°0013 situées au lieu – dit « Chemin des diligences » à Stival.

Ce projet s'initie dans le cadre d'un projet de création de nouveaux talus et des discussions en cours avec le propriétaire et exploitant des parcelles A 0096 et AB 0013. Le délaissé visé par la procédure en cours fait l'objet d'une exploitation gracieuse depuis de nombreuses années.

L'objectif poursuivi par la commune est de céder au propriétaire exploitant le délaissé en compensation de la création d'un nouveau talus en fond de parcelle afin de limiter les écoulements d'eaux pluviales notamment lors des épisodes de très fortes intensités.

#### **2 – Description :**

Le délaissé de voirie, objet de la procédure de déclassement et cession, est situé entre les parcelles A n°0096 et AB n°0013. Cet espace n'est pas nécessaire à l'usage du public et n'est plus accessible au public depuis de nombreuses années voire décennies.

La surface approximative qui serait cédée est estimée à 700 m<sup>2</sup>.

#### **3 – Conditions financières :**

La cession de cet espace de voirie se réalisera aux conditions suivantes :

- Cession espace de voirie : Le prix sera fixé en conseil municipal après estimation des domaines et échange avec le propriétaire exploitant
- Etablissement et publication document d'arpentage : à déterminer dans le cadre des échanges avec le propriétaire exploitant
- Acte notarié : à déterminer dans le cadre des échanges avec le propriétaire exploitant

#### **4 – Annexes :**

- Plan de situation
- Plan cadastral
- Photo satellite
- Emprise envisagée
- Extrait du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Département :  
MORBIHAN

Commune :  
PONTIVY

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 26/05/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

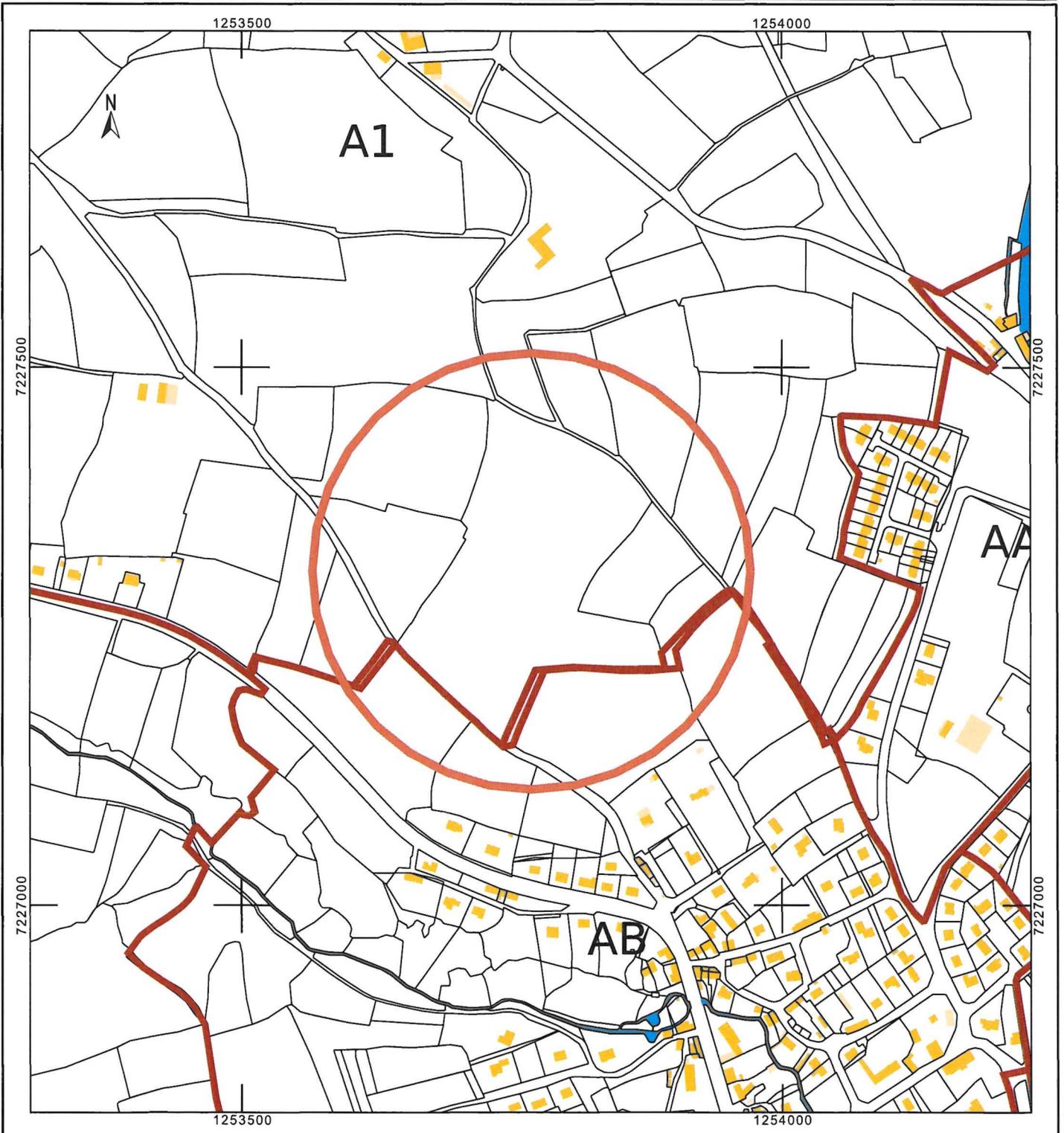
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
PLAN DE SITUATION  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MORBIHAN

Commune :  
PONTIVY

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 26/05/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

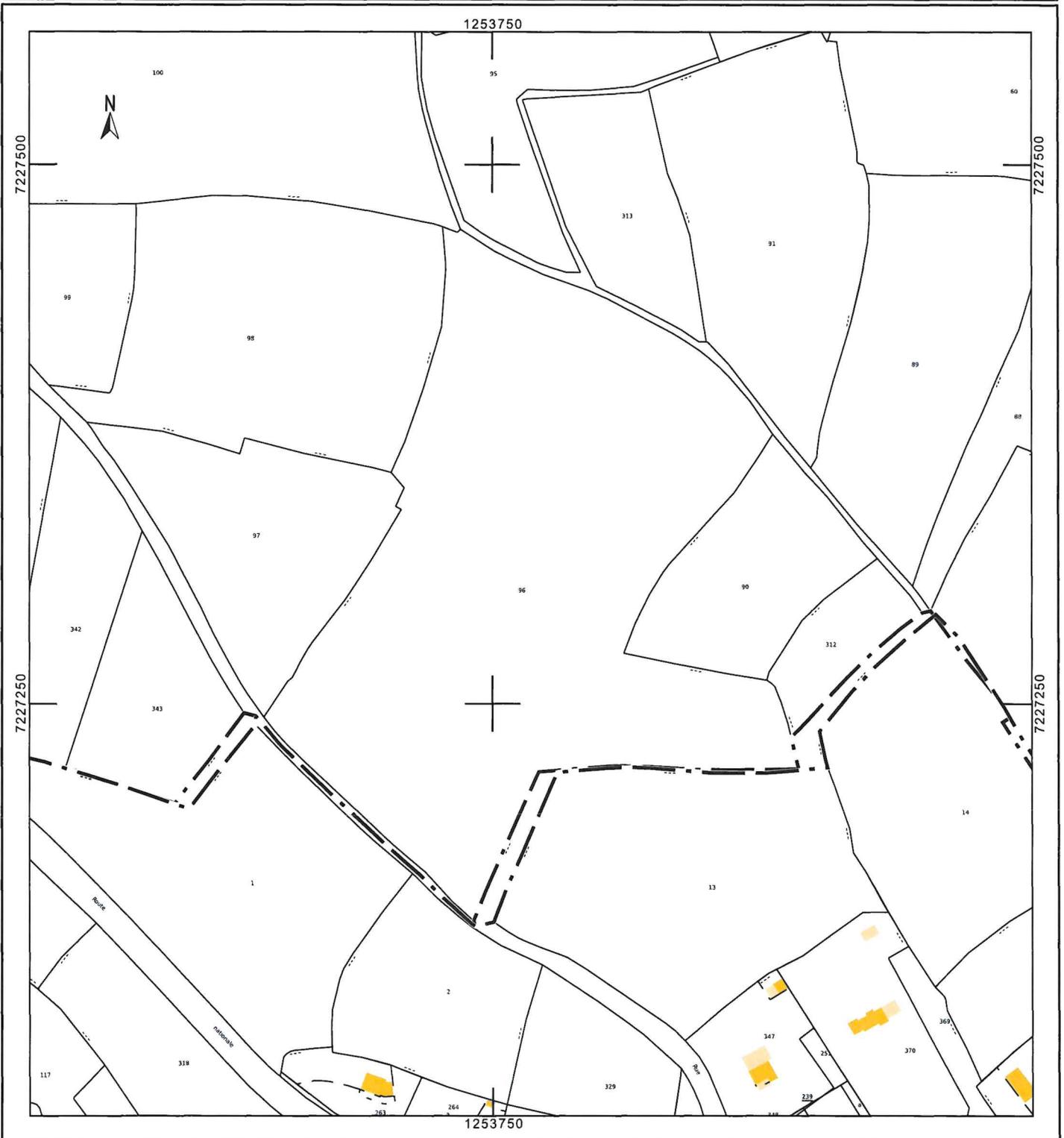
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





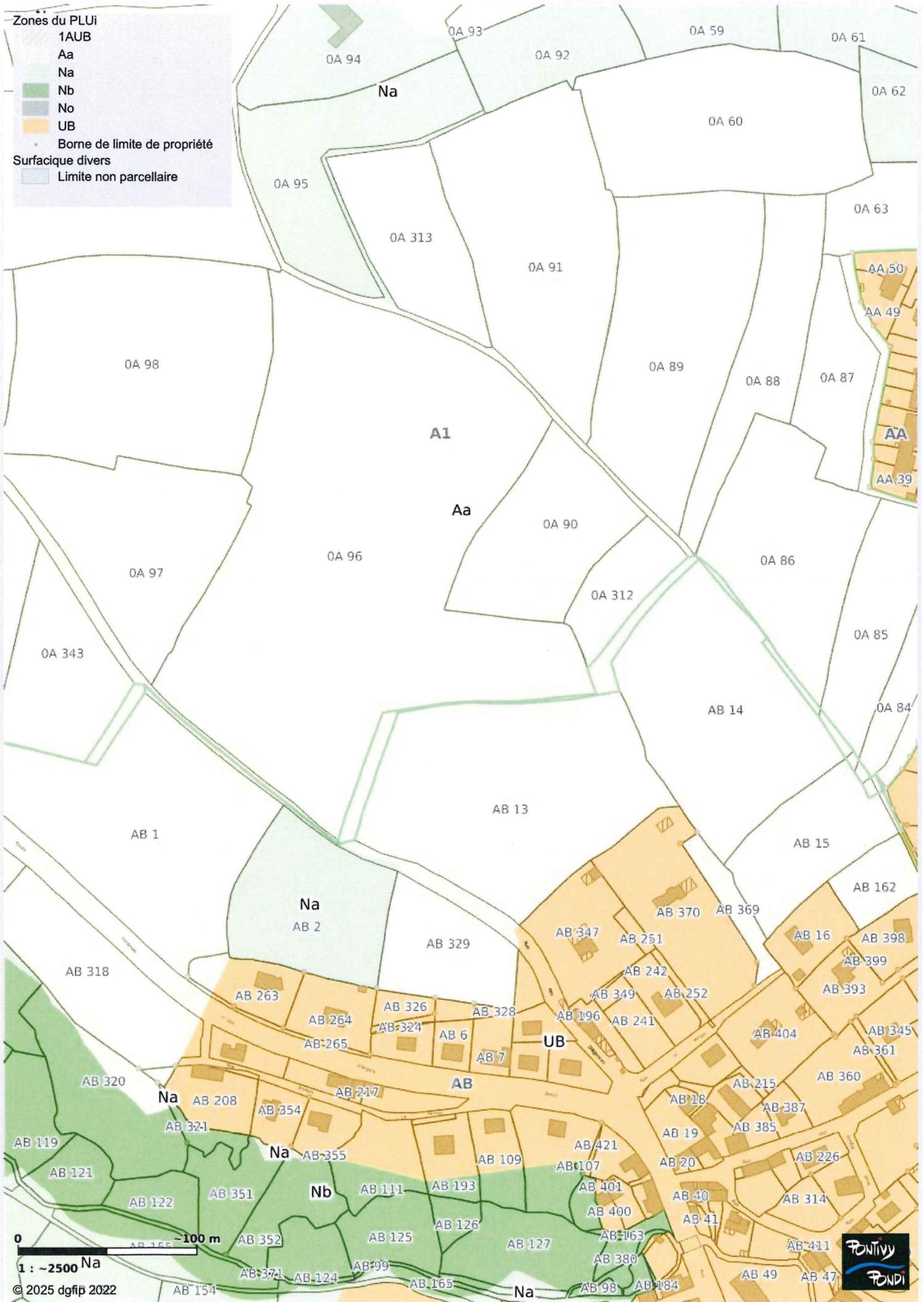


**Zones du PLUi**

- 1AUB
- Aa
- Na
- Nb
- No
- UB

**Surfacique divers**

- Borne de limite de propriété
- Limite non parcellaire





Enquête publique conjointe

05 juin 2025 au 19 juin 2025

## **Dossier n° 2**

Déclassement et cession d'un espace de voirie  
« Kernaud »

## **Notice explicative**

### **Déclassement et cession d'un espace de voirie lieu – dit « Kernaud »**

#### **1 – Objet :**

Le projet concerne le déclassement puis la cession d'un espace de voirie situé entre les parcelles cadastrées A 0103, 0105, 0106, 0109, 0110, 0117 et A 0118 situées au lieu – dit « Kernaud ».

Ce projet s'initie à la demande des conjoints « David » propriétaires des parcelles A 0103, 0105, 0106, 0109, 0110 et fait suite à une première procédure de déclassement initiée en 2024.

L'objectif poursuivi par les demandeurs est d'intégrer cet espace de voirie à leur propriété et de sécuriser celle – ci par la limitation des flux de véhicules.

#### **2 – Description :**

Le délaissé de voirie, objet de la procédure de déclassement et cession, est situé entre les parcelles A 0103, 0105, 0106, 0109, 0110, 0117 et A 0118. Cet espace est actuellement ouvert à l'usage du public. Toutefois, il existe un second accès permettant de desservir les autres habitations situées dans le lieu – dit « Kernaud ».

La surface approximative qui serait cédée est estimée à 1230 m<sup>2</sup>.

#### **3 – Conditions financières :**

La cession de cet espace de voirie se réalisera aux conditions suivantes :

- Cession espace de voirie : Le prix sera fixé en conseil municipal après estimation des domaines.
- Etablissement et publication document d'arpentage : à la charge de l'acquéreur
- Acte notarié : à la charge de l'acquéreur

#### **4 – Annexes :**

- Plan de situation
- Plan cadastral
- Photo satellite
- Emprise envisagée
- Extrait du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Département :  
MORBIHAN

Commune :  
PONTIVY

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 26/05/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

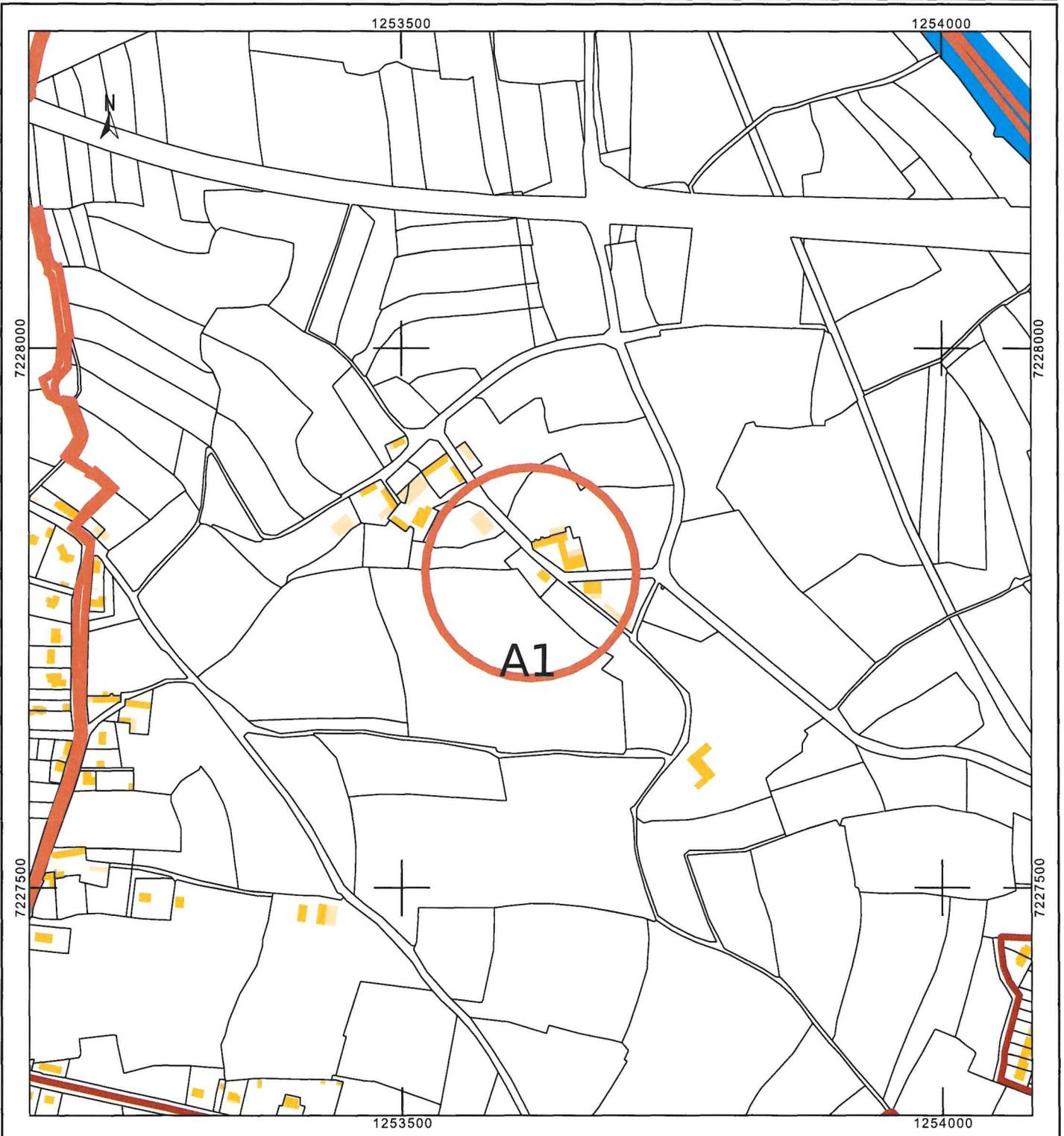
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
PLAN DE SITUATION  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MORBIHAN

Commune :  
PONTIVY

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/05/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

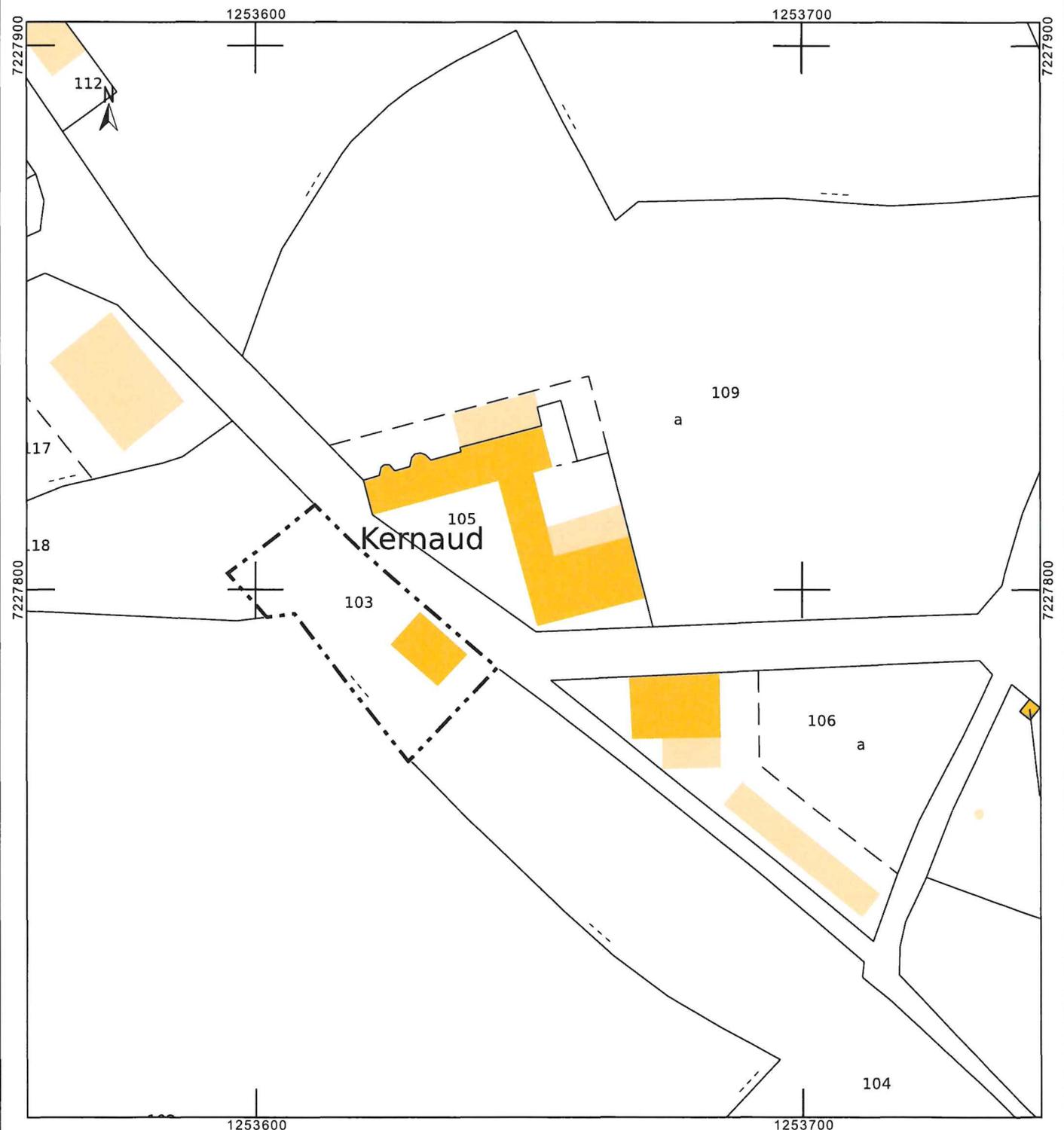
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

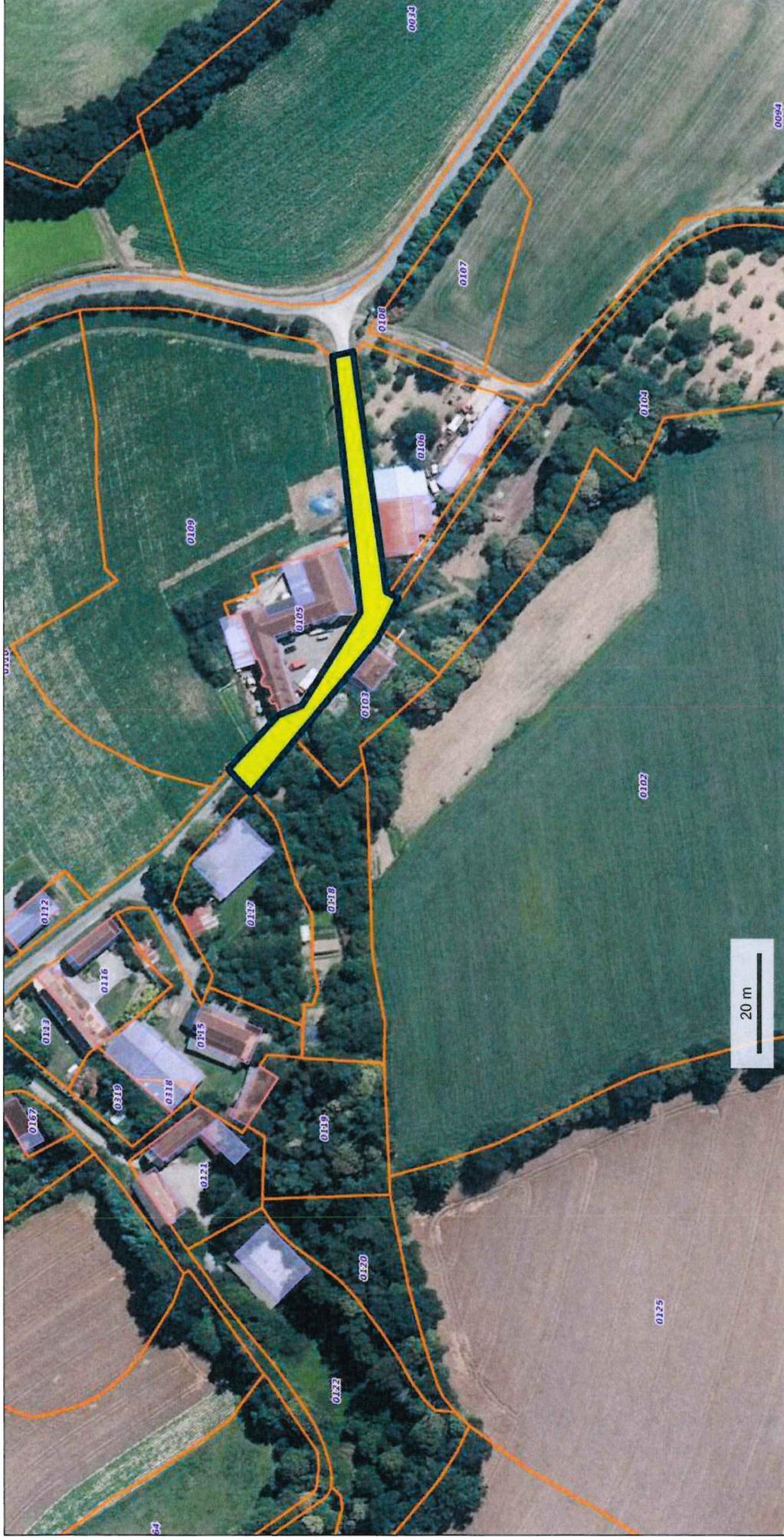
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





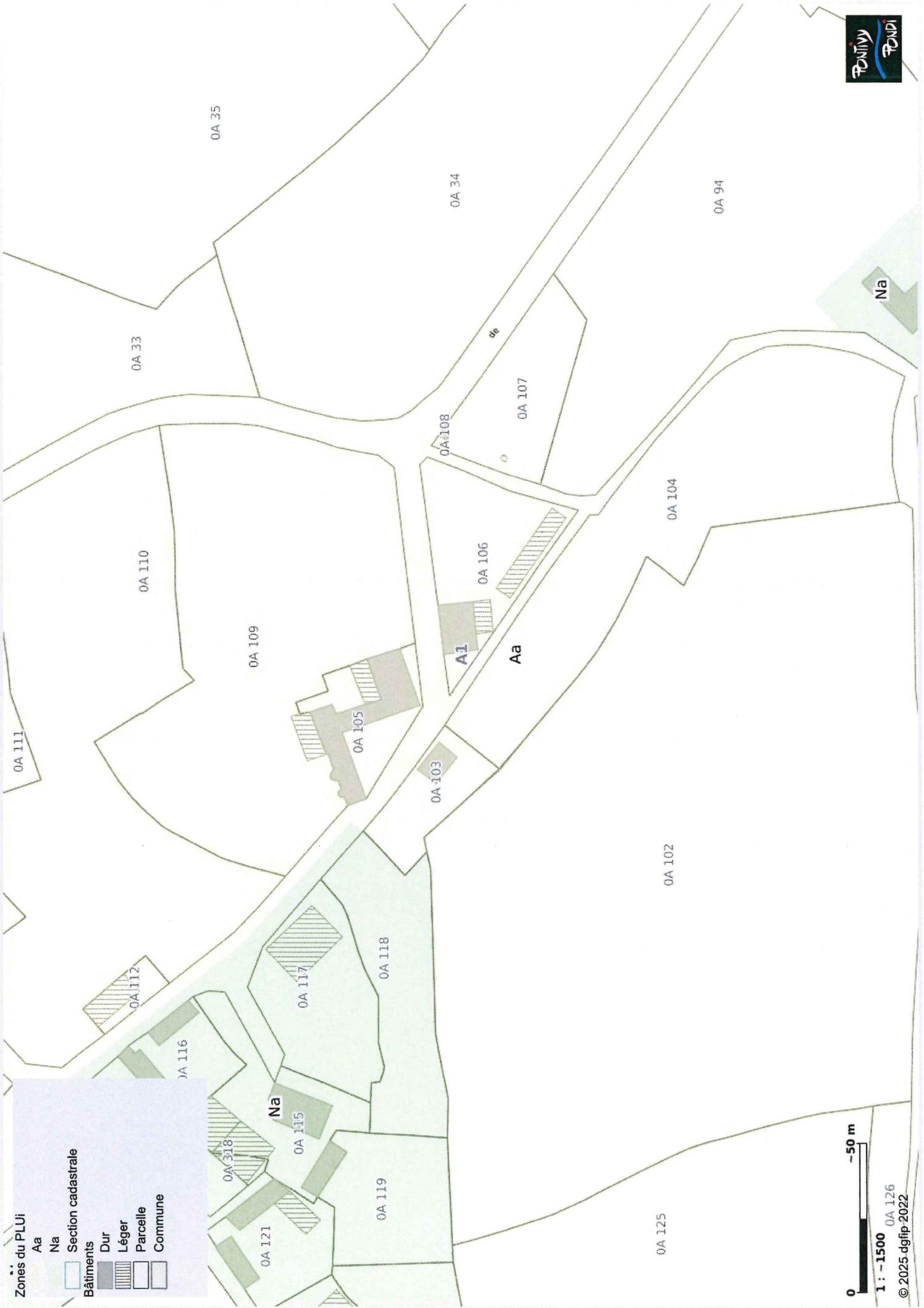
---



- Section cadastrale
- Bâtiments
  - Dur
  - Léger
  - Parcelle
  - Commune

0 -50 m

1 : 1500 OA 126  
© 2025 IGN



Zones du PLUi

Aa

Na

Section cadastrale

Bâtiments

Dur

Léger

Parcelle

Commune

0 ~50 m

1 : ~1500

OA 126

© 2025 dgfip-2022



Enquête publique conjointe

05 juin 2025 au 19 juin 2025

## **Dossier n° 3**

Déclassement et cession d'un espace de voirie  
« Kermarec »

## **Notice explicative**

### **Déclassement et cession d'un espace de voirie lieu – dit « Kermarec »**

#### **1 – Objet :**

Le projet concerne le déclassement puis la cession d'un chemin rural situé entre les parcelles cadastrées AD 70, 72, 78 et AD 79 situées au lieu – dit « Kermarec ».

Ce projet s'initie à la demande des propriétaires et dans le cadre du dévoiement d'un chemin de randonnée en lien avec Pontivy Communauté.

L'objectif poursuivi par les demandeurs est d'intégrer cet espace de voirie à leur propriété et de sécuriser celle – ci par l'interdiction d'accès à leur propriété. Il s'agit également pour l'ensemble des parties de pérenniser un chemin de randonnée répertorié et de le sécuriser. Un échange parcellaire est envisagé à l'issue du déclassement.

#### **2 – Description :**

Le délaissé de voirie, objet de la procédure de déclassement et cession, est situé entre les parcelles AD 70, 72, 78 et AD 79. Cet espace est actuellement ouvert à l'usage du public (cheminement doux). Toutefois, le public traverse actuellement une propriété privée qui doit faire l'objet de travaux de restauration et être clôturée à terme.

La surface approximative qui serait cédée est estimée à 1390 m<sup>2</sup>.

#### **3 – Conditions financières :**

La cession de cet espace de voirie se réalisera aux conditions suivantes :

- Cession espace de voirie : Le prix sera fixé en conseil municipal après estimation des domaines et après échanges avec les parties prenantes
- Etablissement et publication document d'arpentage : à déterminer après échanges avec les parties prenantes
- Acte notarié : à déterminer après échanges avec les parties prenantes

#### **4 – Annexes :**

- Plan de situation
- Plan cadastral
- Photo satellite
- Emprise envisagée
- Extrait du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Département :  
MORBIHAN

Commune :  
PONTIVY

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 26/05/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

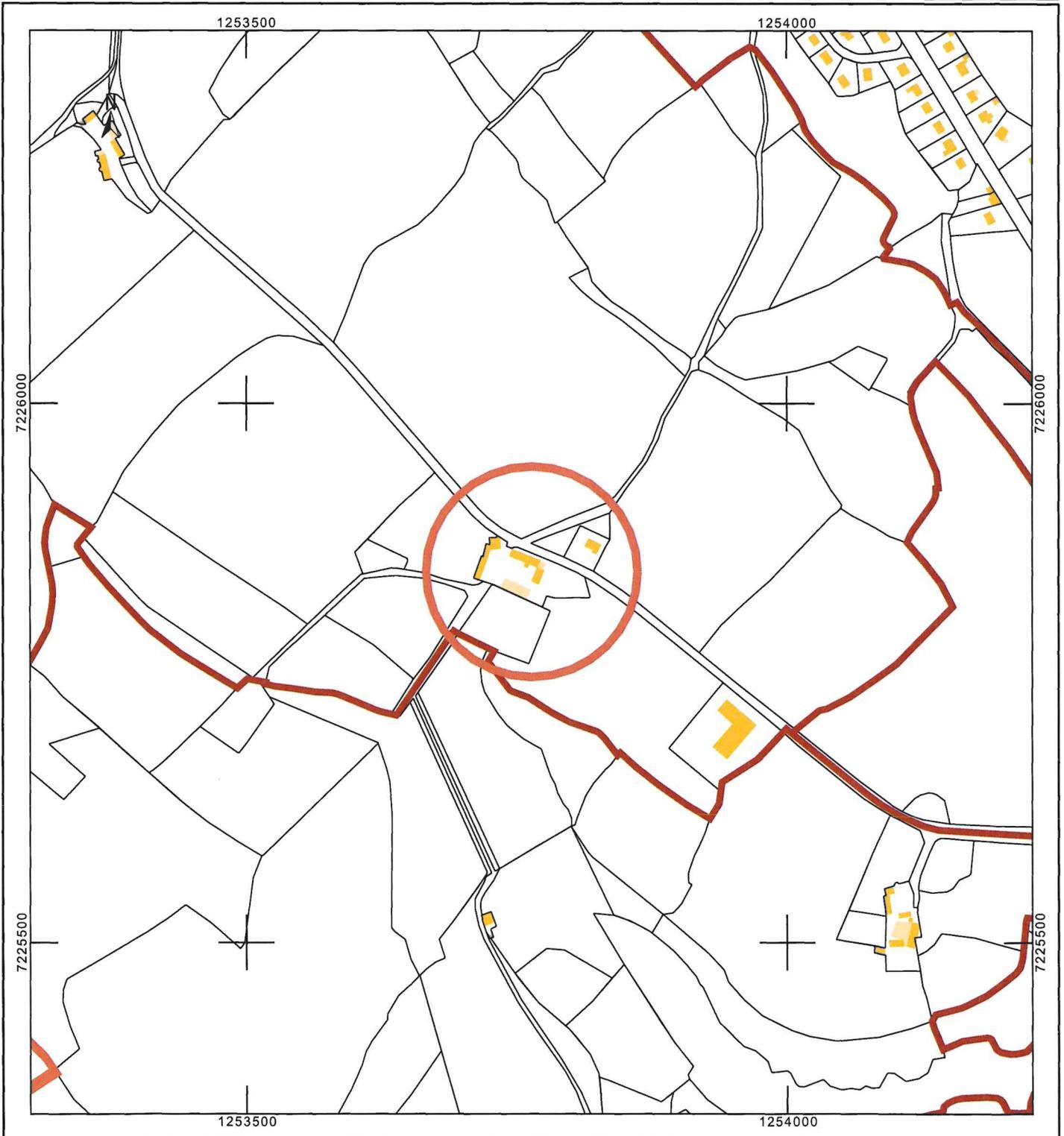
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
PLAN DE SITUATION  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MORBIHAN

Commune :  
PONTIVY

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/05/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

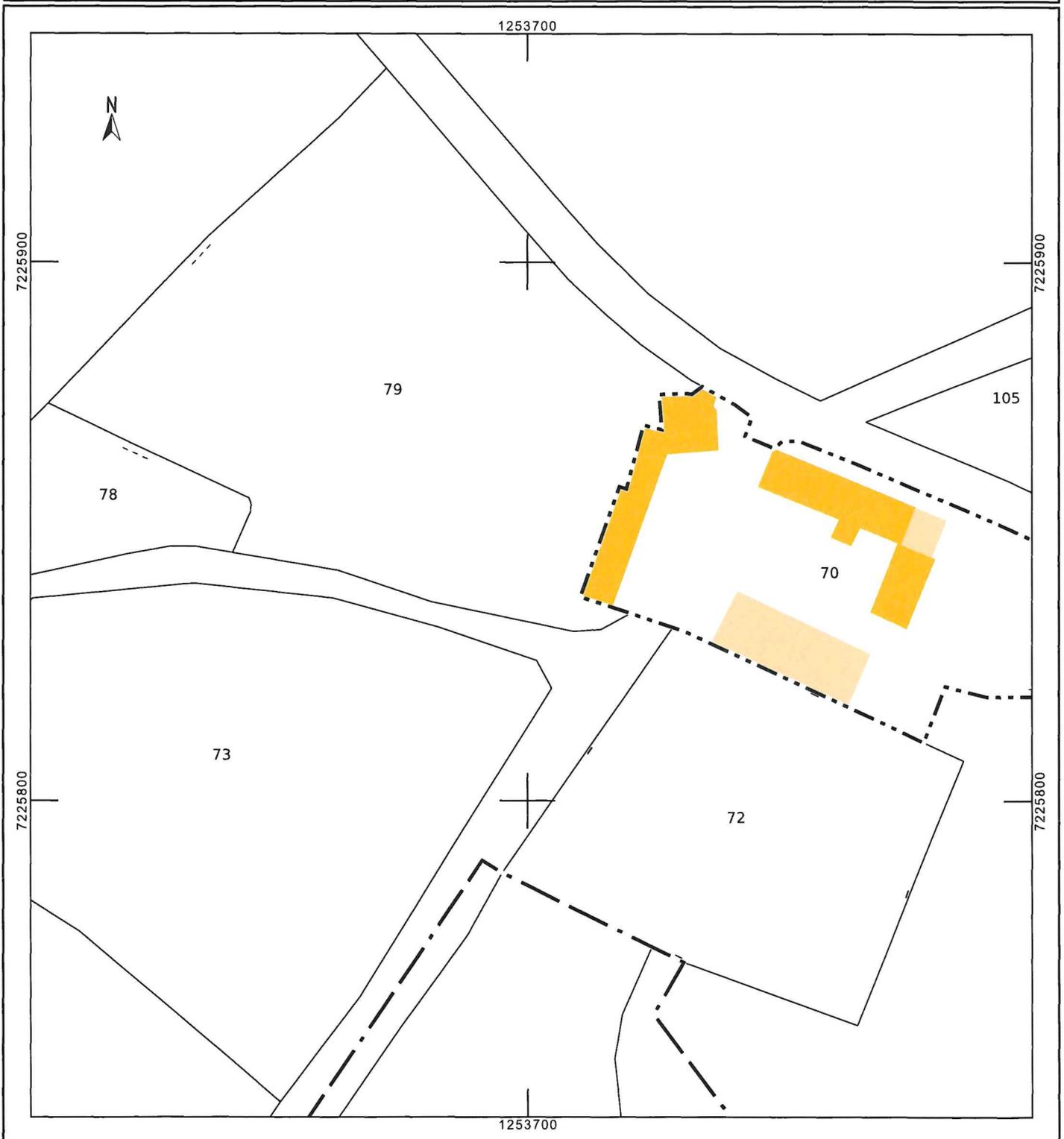
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





•• Borne de limite de propriété  
 Surfacique divers  
 Limite non parcellaire  
 Section cadastrale  
 Bâtiments  
 Dur  
 Léger  
 Parcelle  
 Commune



1 : ~2500





**Zones du PLU:**

- Aa
- Na
- Nb

**Borne de limite de propriété**

**Surfacique divers**

- Limite non parcellaire
- Section cadastrale

**Bâtiments**

- Dur



1 : ~ 2500  
 © 2025 dgfp 2022



Enquête publique conjointe

05 juin 2025 au 19 juin 2025

## **Dossier n° 4**

Déclassement et cession d'un espace de voirie  
« Kervers »



## **Notice explicative**

### **Déclassement et cession d'un espace de voirie lieu – dit « Kervers »**

#### **1 – Objet :**

Le projet concerne le déclassement puis la cession d'un espace de voirie situé entre les parcelles cadastrées AN 0062 et 0205 situées au lieu – dit « Kervers ».

Ce projet s'initie à la demande de M. BLIER, propriétaire des parcelles AN 0062 et AN 0205.

L'objectif poursuivi par les demandeurs est de régulariser l'utilisation de ce délaissé de voirie par sa cession au profit de M. BLIER.

#### **2 – Description :**

Le délaissé de voirie, objet de la procédure de déclassement et cession, est situé entre les parcelles AN 0062 et 0205. Ce délaissé est actuellement utilisé comme espace de stationnement par les occupants des logements situés au 13 rue de Kervers et cadastrés AN 0203.

La surface approximative qui serait cédée est estimée à 30 m<sup>2</sup>.

#### **3 – Conditions financières :**

La cession de cet espace de voirie se réalisera aux conditions suivantes :

- Cession espace de voirie : Le prix sera fixé en conseil municipal après estimation des domaines.
- Etablissement et publication document d'arpentage : à la charge de l'acquéreur
- Acte notarié : à la charge de l'acquéreur

#### **4 – Annexes :**

- Plan de situation
- Plan cadastral
- Photo satellite
- Emprise envisagée
- Extrait du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Département :  
MORBIHAN

Commune :  
PONTIVY

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 26/05/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

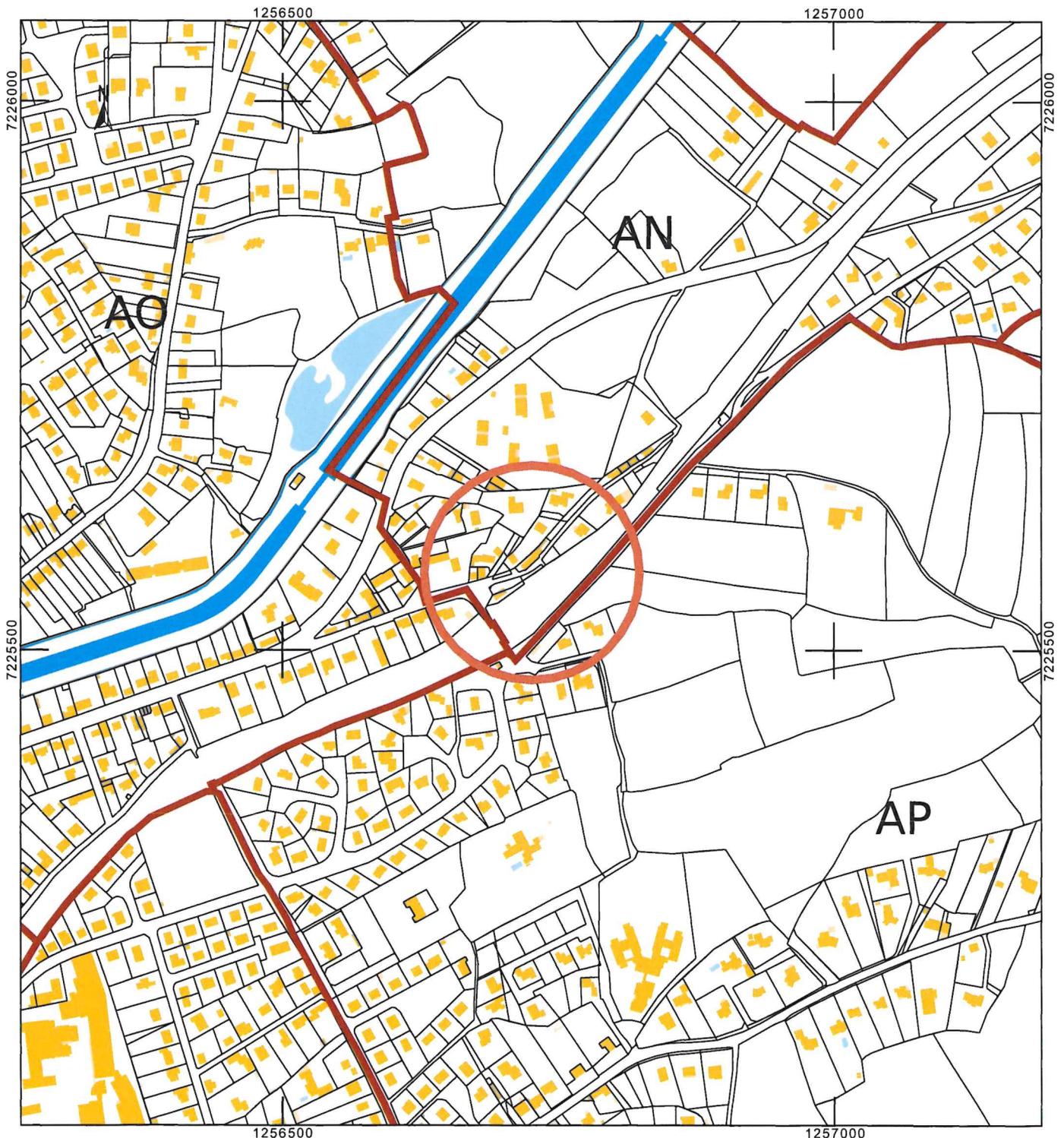
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
MORBIHAN

Commune :  
PONTIVY

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 26/05/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

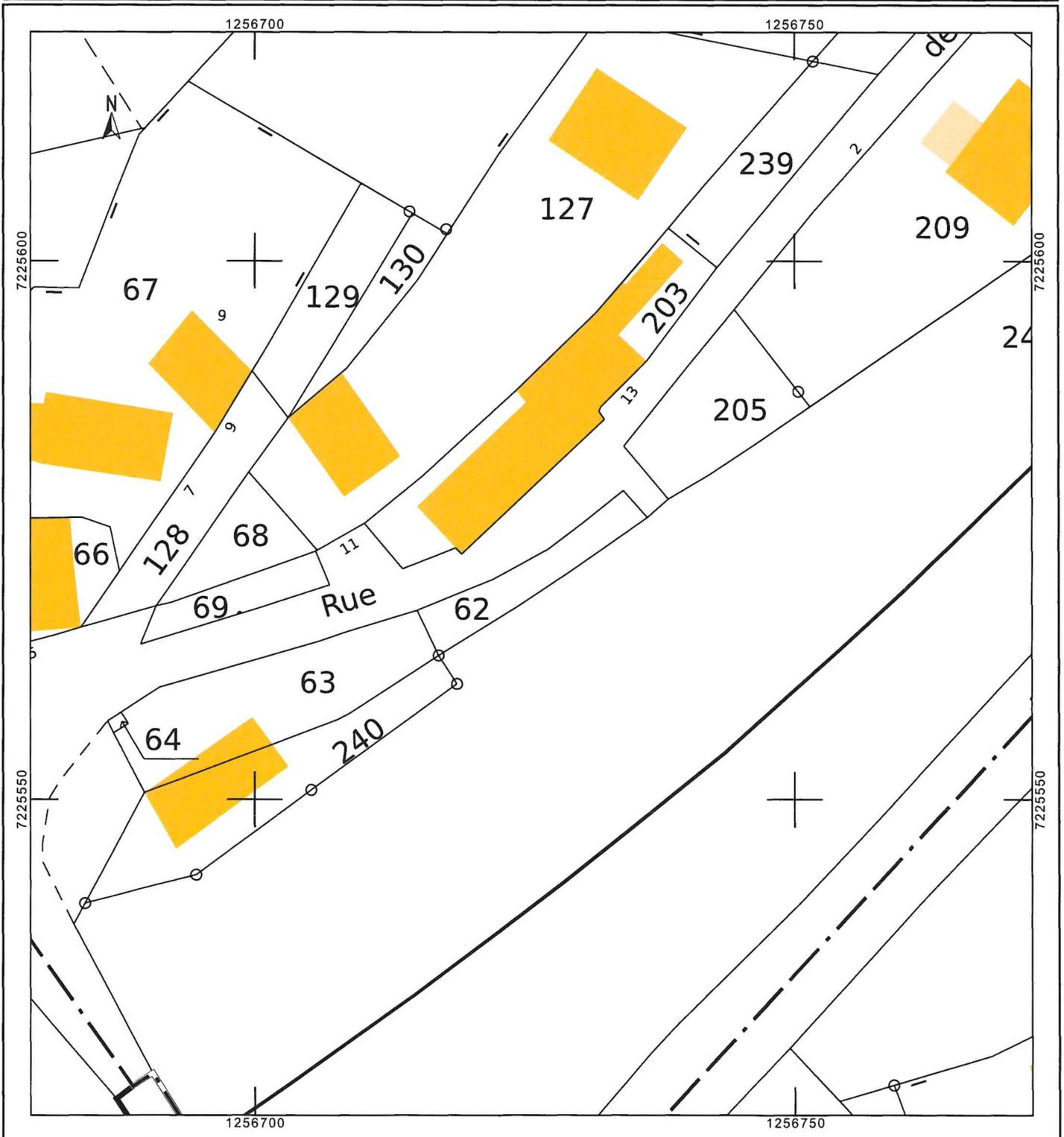
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr









**Zones du PLUI**

- Aa
- Na
- Nb
- UB

**Borne de limite de propriété**

**Surfacique divers**

- Etang, lac, piscine
- Piscine

**Numéro de voirie**